

Le Tréport Magazine

N°181

Octobre

Novembre 2018

Incendie rue de la Commune de Paris Deux personnes décédées

Beau succès pour le festival du film

Taxe foncière : une réelle baisse



Arrondissement : 750 SEINE-MARITIME				Commune : 751 LE TREPORT			
FP 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes additionnelles	Taxes locales	Taxes locales
2017	28,67 %	%	5,01 %	25,36 %	0,125 %	0,125 %	0,125 %
2018	20,53 %	%	5,01 %	25,36 %	0,125 %	0,125 %	0,125 %
	1521		1521	1521	1521	1521	1521
	404		76	386	2		
issée @							
2017	431		75	381			
2018	404		76	386			
	-6,26 %	%	+1,33 %	+1,31 %			
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle			
	%	%	%	%			
	%	%	%	%			

Nos métiers subliment votre image

IMPRIMERIE



WEB - RÉSEAUX SOCIAUX



TEXTILE



CADEAUX D'ENTREPRISE



SIGNALÉTIQUE



ÉVÈNEMENTIEL



IC4 DIEPPE

24, rue Léon Rogé
02 32 14 07 54

contact@ic4.fr



GAMACHES

ZI – Route de Paris
03 22 30 00 97

IC4 FORGES LES EAUX

ZI
02 32 89 04 70



Parc éolien : tout le monde peut participer

Du 16 octobre au 29 novembre se déroulent les deux enquêtes publiques relatives au projet de parc éolien face au Tréport.

Beaucoup de Tréportais se disent qu'ils entendent parler de ce dossier depuis trop longtemps. Certains pensent même que cette procédure est inutile et que tout serait déjà décidé. Il n'en est rien. On a souvent vu, et l'on verra encore, des dossiers que l'on croyait assurés, être stoppés de manière définitive. D'autres, au contraire, ont repris vie sur l'impulsion de la population.

Cette procédure est un exercice démocratique. Comme un vote lors d'une élection, il est l'occasion pour chacun, quel que soit son point de vue, de s'exprimer. Plus les avis seront nom-

breux, plus ils seront représentatifs du sentiment de la population, plus ils pèseront dans la balance au moment du verdict.

Le conseil municipal du Tréport est, depuis le début, farouchement opposé à ce parc. Nous ne sommes pas contre l'éolien, mais contre le lieu d'implantation, imposé sans le moindre respect des pêcheurs locaux. Ils ont beaucoup à perdre, la Ville aussi, et tous ses habitants avec. Nous sommes persuadés qu'au-delà même de l'impact sur les pêcheurs, sur leurs familles, c'est toute la filière touristique qui sera pénalisée. Ce sont donc des emplois qui sont menacés. C'est aussi notre cadre de vie qui est amené à changer. Les barges chargées des forages sont déjà visibles de la

côte. Les éoliennes pressenties sont trois fois plus hautes. Elles ne passeront pas inaperçues.

Néanmoins, je comprends que certains soient favorables à ce projet. Ils ont, eux aussi, leurs arguments et ils méritent d'être entendus.

Que vous soyez pour, que vous soyez contre, que vous ayez des interrogations que le commissaire-enquêteur pourra lever, venez prendre part à cette enquête publique. Du 16 octobre au 29 novembre, tous les dossiers seront consultables en mairie du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Cordis le 5

Les services de la mairie

Accueil de la mairie :

les bureaux de la mairie sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

02 35 50 55 20

Fax : 02 35 50 55 38

Aide sociale (C.C.A.S, aides ménagères, suivi du RSA).

Ce service est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h.

L'accueil téléphonique est assuré le matin : 02 35 50 55 22

Services à la population :

État civil, stationnement, cimetières, inscriptions à la cantine, dans les accueils de loisirs et au Petit-Navire : 02 35 50 55 21

Élections, cabines de plage : 02 35 50 59 42

Police municipale : 02 35 50 55 34

Service culturel : 02 35 50 55 31

Location des salles : 02 35 50 55 21

Urbanisme : du lundi au jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h. Ce service se trouve au centre technique municipal : 02 35 50 55 23

Services techniques : accueil du lundi au jeudi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

02 35 50 55 25

École de musique :

02 35 50 69 16

Médiathèque : 02 35 86 84 88

Centre Calamel : 02 35 86 45 24

Centre Maternel : 02 35 50 73 71

Petit Navire : 02 35 86 55 93

Le Tréport Magazine

Rédaction / Photos / Composition : Catherine Ginfray

Directeur de publication : Laurent Jacques Hôtel de Ville 76470 LE TRÉPORT

Impression : Imprimerie IC4 Dieppe

Régie Publicitaire exclusive : IC4 : 02 35 50 98 00

Mairie du Tréport Rue F. Mitterrand CS 70001 76470 LE TRÉPORT

mairie@ville-le-treport.fr - <http://www.ville-le-treport.fr>



En pratique

Permanences des élus

Laurent JACQUES,
Maire, sur rendez-vous.

Nathalie VASSEUR,
(finances, sports, infrastructures
sportives) sur rendez-vous.

Philippe VERMEERSCH,
(culture, médiathèque, fêtes
et cérémonies) sur rendez-vous.

Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON
(éducation, temps libre, jeunes et
familles) sur rendez-vous.

Jean-Jacques LOUVEL,
(tourisme, commerce, marché,
camping) sur rendez-vous.

Florence CAILLEUX,
(logement, affaires sociales, RSA,
famille) le mardi de 14h à 17h et sur
rendez-vous.

Philippe POUSSIER,
(environnement, cadre de vie,
pompiers) sur rendez-vous.

Christine LAVACRY
(santé, centre social, citoyenneté) sur
rendez-vous.

Rachid CHELBI
(développement économique, voirie)
sur rendez-vous.

Marc LAVOINE
(urbanisme, bâtiments communaux,
cimetière) sur rendez-vous.

Numéros utiles

Maison de retraite :
02 35 86 27 89

La Poste :
02 35 50 53 90

Gendarmerie :
02 35 86 14 66

Sapeurs-pompiers : 18

Finances Publiques de
Eu :
02 27 28 02 25

Office du tourisme :
02 35 86 05 69

CPAM :
rue Paul Bignon - 76260
Eu
02 35 50 40 60

CAF :
25 avenue des
Canadiens
0 820 257 610

Société des Eaux de
Picardie :
02 35 50 57 50

Énédis dépannage :
09 726 750 76

GrDF dépannage :
0 810 433 076

Assainissement 24h/24 :
02 35 17 60 30

Sous-préfecture :
rue du 8 mai
76200 Dieppe
02 35 06 30 00

École maternelle
Nestor Bréart :
02 35 86 11 43

École maternelle
Pierre Brossolette :
02 35 86 19 46

École élémentaire
Ledré Delmet Moreau :
02 35 86 27 66

Collège Rachel
Salmona :
02 35 50 56 10

Lycée Le Hurle Vent :
02 35 86 80 77

Espace l'Ancre :
02 27 28 06 50

Médiathèque

Les horaires d'ouverture de la mé-
diathèque sont les suivants :

Mardi : 14h30-17h30

Mercredi : 10h30-17h30

Vendredi : 10h30-12h et 14h30-19h00
Samedi : 10h30-17h30

Tél : 02 35 86 84 88.

Déchetteries

Les déchetteries de la communauté
de communes des Villes Sœurs (Le
Tréport, Beauchamps et Ault) acceptent
les déchets verts, les encombrants, les
cartons, les gravats, les ferrailles, les
déchets d'équipements électriques et
électroniques et les déchets ménagers
spéciaux (peintures...).

Pour tout renseignement, merci de
contacter la CCVS au 02 27 28 20 87

La déchetterie du Tréport est ouverte
selon le planning suivant :

Du 15 octobre au 14 avril :

Le lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 16 h 50 ;
le mardi et jeudi de 14 h à 16 h 50 ainsi
que le dimanche de 9 h à 11 h 50.

Du 15 avril au 14 octobre :

Le lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 9 h à 11 h 50 et de 14 h à 17 h 50 ; le
mardi et le jeudi de 14 h à 17 h 50, ainsi
que le dimanche de 9 h à 11 h 50.

État civil

Naissances

Isaac EL AMRI
Ianna BOUFFARD
Enzo PROTIN
Coline MOISANT

*La liste des nouveaux nés
est publiée en fonction des
renseignements communiqués par
les mairies des lieux de naissance.*

Mariages

Aurélien BRANLANT
et Hervé DERASSE

Décès

Carel GAMBARDILLA
Jean-Baptiste MAÎSTRE
Jacqueline KLOTZ née
COURRANSON
Fernand COCUL
Henri LECŒUR



Macaron de stationnement

Le macaron de stationnement est en
vente en mairie au service à la popula-
tion au prix de 20 € pour l'année. Il per-
met de stationner sur le parc payant
(dans les Cordiers et esplanade Ara-
gon pour les habitants des Cordiers ;
sur tout le parc payant hors Cordiers
pour les habitants des autres quar-
tiers). Il est réservé aux Tréportais.
Le macaron 2018 est encore dispo-
nible pour ceux qui le souhaitent. Le
macaron 2019 sera mis en vente à
partir du mardi 18 décembre.

SVP Juridique

Vous avez une question d'ordre juri-
dique ? Vous cherchez une réponse
dans le domaine du logement, de l'em-
ploi, des assurances, de la consumma-
tion ? La ville du Tréport vous invite à
interroger SVP Juridique.

Vous pouvez contacter cette société
du lundi au vendredi de 9 h à 19 h au
02 38 79 00 56. Indiquez le code MIS09
et posez votre question. Des dizaines
d'experts sont à votre écoute pour y
répondre. Le service est financé par la
ville du Tréport. Prix d'un appel local.

Théâtre **le 29 novembre**



Soirée Théâtre avec Rachid Bouali le jeudi 29 novembre à 20 h salle Reggiani. Le comédien, déjà venu l'an passé au Tréport avec «Le jour où ma mère a rencontré John Wayne» revient avec la Compagnie La Langue Pendue pour son spectacle intitulé «Sans laisser de trace».

Il conte le parcours de vie de migrants, de douaniers, de passeurs, l'épopée de gens en péril, sans passeport ni visa.

Spectacle en co-production avec le Théâtre du Château d'Eu, pour les plus de 13 ans. Entrée 12 euros en tarif plein et 8 euros en tarif réduit. Réservations au service culturel en mairie au 02 35 50 55 31.

Soirée Beaujolais

L'association Bout de Chemin organise la soirée beaujolais le 17 novembre salle Reggiani, ouverture des portes à 19h30.

La participation au repas est de 17 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants (terrinerie de campagne, sauté de dinde aux champignons riz et julienne de légumes, fromage salade, grillé aux pommes).

Vide-grenier de Noël

L'UAST organise son vide-grenier de Noël le dimanche 2 décembre de 8 h à 17 h 30 salle Reggiani et gymnase Léo Lagrange. Restauration sur place. 6 euros la table. Réservations au 06 40 25 24 44.

Des contes à la médiathèque

La médiathèque accueille le vendredi 26 octobre à 18 h un spectacle destiné aux enfants de 3 ans et plus. Tony Havart, conteur, leur narrera des histoires, mais il va devoir se débrouiller sans l'aide de sa chèvre souffleuse.

L'accès à ce spectacle d'une durée de 35 minutes est gratuit, mais l'inscription est impérative (à la médiathèque) et les enfants doivent rester accompagnés.

Tony Havart sera de retour le lendemain à 15 h 30 à la médiathèque pour un conte destiné aux enfants de 6 ans et plus. Il s'agira cette fois de prendre part aux aventures de trois petits cochons rock'n roll. Là encore, l'accès est gratuit, mais la réservation indispensable.

Le samedi 3 novembre à 11 h, ce sont les très petits, dès 1 an, qui retrouveront Catherine Petit avec «Un p'tit coquelicot» qui frissonne dans le vent et Poppy, la grand-mère souris qui fait des gâteaux... Accès gratuit, sur réservation à la médiathèque.



Samedi 24 novembre à 15 h 30, place aux Frères Georges, qui feront prendre vie aux objets, conteront le sauvetage d'un doudou et l'histoire d'un loup qui se croit fort ! Entrée gratuite pour ce spectacle dédié aux enfants de 3 ans et plus, mais réservation indispensable à la médiathèque.

Harengade les 10 et 11 novembre



Toute l'équipe du Tréport festif vous attend pour la harengade le samedi 10 novembre pour le dîner et le dimanche 11 novembre pour le déjeuner, salle

Reggiani.

Le hareng sera servi grillé, fumé ou mariné. Pas de réservation.

Marché de Noël avec l'UAST

Changement de lieu cette année pour le marché de Noël organisé par l'UAST. Il se tiendra les 14, 15 et 16 décembre sur le parvis de la salle Reggiani. De nombreux exposants installés dans des chalets viendront présenter au public des créations qui feront le bonheur de vos familles et amis à Noël.

Ce marché sera ouvert le vendredi de 14 h à 23 h, le samedi de 10 h à 21 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Il reste encore quelques places disponibles pour les exposants. Renseignements au 06 40 25 24 11. Le casino Joa organise également son marché de Noël le même week-end. Pour vous permettre de visiter aisément les deux sites, le petit train sera à votre disposition pour réaliser la navette.

Vie municipale

C'est vite dit...



Pour organiser leur week-end au Puy du Fou, des adhérents de l'Ancre ont retroussé leurs manches pendant plusieurs mois et ont donné naissance à un collectif soudé et motivé ! En septembre, ils ont pu profiter de ce séjour si attendu.

Tréportais depuis toujours, Anne-Marie et Charles Coquet ont célébré leurs noces d'or devant Laurent Jacques et en compagnie de leur famille et de leurs amis il y a quelques semaines.



Sensibles à l'environnement, une douzaine d'élèves du lycée Le Hurlevent et leur professeure ont entrepris de nettoyer la plage au début du mois d'octobre.



Enquête publique concernant le parc éolien



Trois barges se trouvent face au Tréport, sur le lieu pressenti par l'implantation du parc, mais leur présence ne présume pas de l'aboutissement du projet.

Les enquêtes publiques concernant le projet de parc éolien ont lieu jusqu'au 29 novembre. Chacun a le droit de venir donner son point de vue.

La procédure se poursuit concernant le projet d'implantation d'un parc éolien composé de 62 machines de plus de 200 m de hauteur en face du Tréport.

Cela se traduit par l'ouverture, du 16 octobre au 29 novembre inclus, de deux enquêtes publiques, la première relative à l'installation du parc et la seconde à son raccordement.

De nombreuses permanences sont prévues dans plusieurs communes impactées par ce projet. Chacun, qu'il soit favorable à ce projet, qu'il y soit opposé ou qu'il souhaite questionner le commissaire enquêteur, est invité à se rendre à l'une de ces permanences. Au Tréport, la permanence concernant le raccordement se tiendra en mairie le 19 novembre de 9h à 12h.

Pour ce qui est de l'installation du parc, les permanences auront lieu en mairie les 16 octobre de 8h30 à 12h, 3 novembre de 9h à 12h, 19 novembre de 16h à 19h et 29 novembre de 13h30 à 17h. Les personnes qui souhaiteraient s'exprimer peuvent aussi profiter des permanences tenues dans les autres mairies des environs.

Enquête publique sur la gestion des eaux pluviales

Une enquête publique relative au Schéma de Gestion des Eaux Pluviales est ouverte du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre. Durant cette période, le dossier d'enquête publique est consultable en mairie.

Le commissaire enquêteur tiendra quatre permanences en mairie : Lundi 22 octobre de 16 h à 19h; mercredi 31 octobre de 16 h à 19 h; samedi 10 novembre de 9 h à 12 h; jeudi 22 novembre de 16 h à 19 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit, avant la fin du délai de l'enquête publique, au commissaire-enquêteur en mairie du Tréport à l'attention de M. Michel Guérout ou par mail à urbanisme@ville-le-treport.fr avec en objet Enquête publique SGEP.





Le Festival du film en costume en met plein les yeux !

Valérie Mairesse et les membres du jury

Les organisateurs du premier Festival du Film en Costume des Villes Sœurs, également aux manettes du réputé festival du film canadien de Dieppe, ont tenu leurs promesses. Le temps d'un week-end, ils ont mis en lumière notre territoire et y ont fait venir ce que le monde du cinéma recèle de



Arielle Dombasle a fait sensation pour la montée des marches

plus qualitatif dans les domaines du costume, de l'habillement et de la coiffure.

Vedettes, à l'image d'Arielle Dombasle, de Valérie Mairesse, de Bruno Sanches et d'Alex Lutz, ou professionnels émérites mais moins connus du public, à l'instar de Madeline



Alex Lutz évoque son film, «Guy»



N. Bellenchombre, directeur du festival, C. Duty et J. Sitruk



Nicolas Bellenchombre



Bruno Sanches



Debbie Lynch-White



M. Delépine et L. Jacques offrent un livre aux jurés

Fontaine, de Claude Duty, des frères Larrieu, de Dominique Choisy et bien d'autres, tous ont découvert, ou redécouvert les trois villes sœurs. Ils se sont montrés disponibles et attentifs vis-à-vis du public. Lors de la soirée de clôture, Bruno Sanches, alias «Liliane» de l'inénarrable duo «Catherine et



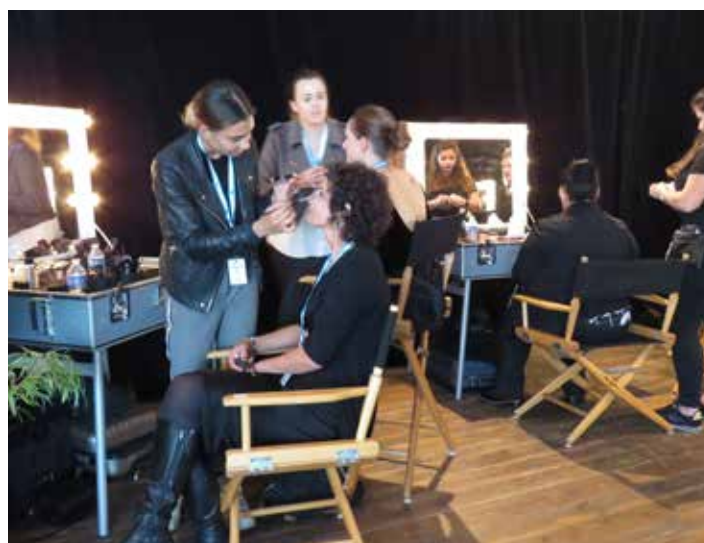
Un groupe de lycéens a également pu voter

Liliane», a déclaré avoir beaucoup aimé la Ville du Tréport et l'accueil qui lui a été réservé.

Le jury a ensuite décerné son premier prix à Dominique Choisy, réalisateur de «Ma vie avec James Dean», un film en partie tourné au Tréport, dont la sortie est prévue en janvier.



Brenock O'Connor pose devant son portrait réalisé par le plasticien Cédric Tanguy



L'équipe de Make Up Forever a officié pour ce festival



Dominique Choisy, entouré des frères Larrieu



Le public au rendez-vous pour chaque séance

Taxe foncière

Un geste bienvenu de la part de la Ville

Sans la baisse des taux et avec la revalorisation des bases, ce contribuable aurait payé environ 35 euros de plus.

Département : 760 SEIN-MARITIME		Commune : 711 LE TRÉPORT	
Taux 2018	26,53 %		
Adresse		1521	1521
Base ①	1521	76	386
Cotisation	404		
Cotisation lissée ②			
Adresse			
Base ③			
Cotisation		75	381
Cotisation lissée ④		76	386
2017	431		
2018	404		
	-6,26 %	+1,33 %	+1,31 %
Commune		Inter communalité	Taxe additionnelle
			Taxes spéciales
			Chambre d'agriculture

La baisse du taux votée par la Ville du Tréport a permis aux contribuables de ne pas voir leur taxe foncière augmenter cette année, contrairement aux habitants de nombreuses autres communes.

Si vous êtes propriétaire, vous vous êtes acquittés récemment de vos taxes foncières. Vous avez sans doute remarqué que le montant total était à peu près stable, et parfois même en légère baisse par rapport à l'an dernier. Cela mérite d'être noté alors que, dans le même temps, ces taxes ont «flambé» dans de nombreuses communes.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à regarder le détail de vos cotisations. Souvent, les contribuables pensent que le total bénéficie

à la commune, ce qui est loin d'être le cas. Département, intercommunalité ou encore taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont la source d'une grande partie de ce montant. Au Tréport, la part revenant à la commune est d'environ 40 %.

Cette année, la Ville a réalisé un effort conséquent en baissant son taux de foncier bâti (de 28,67 % à 26,53%). Cette baisse a permis à chacun de réaliser une économie de plus de 6%. Cela est souvent passé inaperçu, en

raison de la hausse des taxes versées aux autres bénéficiaires et à la création d'une nouvelle taxe dite «Gemapi» (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dont chacun doit désormais s'acquitter.

Enfin, concernant la taxe d'habitation, l'absence de hausse (alors que d'autres communes ont relevé leur taux), a permis pleinement aux Tréportais de bénéficier de la baisse décidée au niveau national.

Permanence médico-sociale



Le Département a récemment passé une convention avec la Ville en vue de la mise en place d'une permanence médico-sociale au Tréport :

Elle se tiendra à la Maison de services (à côté de l'ancien Pôle Emploi), rue de l'ancienne verrerie au Tréport tous les mardis à partir du 2 octobre de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00.

Présence d'une secrétaire médico-sociale pour l'accueil, la pré évaluation, l'orientation, l'accompagnement administratif, d'une Assistante sociale pour l'accompagnement social; d'une infirmière (uniquement l'après-midi) pour une permanence PMI de puériculture (enfants de 0 à 6 ans).

Des mesures en faveur des habitants

En 2010, la Ville du Tréport a fait l'objet d'un rapport de la CRC (Chambre Régionale des Comptes) qui imposait à la fois une hausse des impôts et une réduction drastique des dépenses. Aussitôt, la municipalité a pris les décisions appropriées, réorganisé ses services, restreint et optimisé ses dépenses.

Huit ans plus tard, les effets bénéfiques sont conséquents et la municipalité, malgré la baisse des dotations, est en mesure d'en faire profiter les Tréportais qui ont, eux aussi, réalisé des efforts permettant d'atteindre ce résultat.

Plusieurs mesures sont prises en ce sens. Elles sont détaillées ci-dessous.

Colis de Noël pour tous les aînés



Toutes les personnes domiciliées au Tréport âgées de 65 ans et plus sont invitées à s'inscrire pour bénéficier du colis de Noël destiné aux aînés. Il suffit à chacun de se présenter en mairie jeudi 25 octobre ou mercredi 31 octobre de 9 h à 12 h muni d'un justificatif de domicile.

Les colis seront remis le mercredi 12 décembre à l'issue d'un spectacle offert aux aînés dans la salle Serge Reggiani.

Spectacle de Noël



La Ville du Tréport propose aux jeunes Tréportais d'assister à un spectacle de Noël. Intitulé «Le Père Noël au pays d'Oz», il est destiné aux enfants de plus de 5 ans.

La représentation aura lieu le dimanche 9 décembre au Zénith de Rouen. Le transport en bus sera assuré par la Ville. Départ (12h30) et retour (19h) à la mairie.

Participation financière : 2 euros par personne. Les enfants devront impérativement être accompagnés d'un adulte.

Inscription dès maintenant au service culturel en mairie.

Cette organisation est réservée aux familles domiciliées au Tréport (vous présenter muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile). Attention : nombre de places limité.

Aide aux étudiants

La Ville du Tréport a décidé de soutenir et d'encourager ses étudiants qui s'inscrivent en études supérieures.

Les jeunes domiciliés au Tréport, titulaires du bac (toutes filières) sont invités à s'inscrire pour recevoir une

somme de 200 euros. Il suffit d'apporter en mairie : un certificat de scolarité de l'enseignement supérieur année 2018/2019; le justificatif du baccalauréat (obtenu en 2018 ou avant) ; un RIB ; la taxe d'habitation (ou celle des

parents).

Ce dispositif est réservé aux jeunes domiciliés au Tréport. Inscription au plus tard le 31 décembre 2018.

Incendie rue de Paris : Deux personnes ont perdu la vie

Dans la nuit du 11 au 12 octobre, un violent incendie a ravagé un immeuble rue de la Commune de Paris. Deux personnes sont décédées. Le bilan aurait pu être plus dramatique encore sans le courage des gendarmes et d'un pompier très vite arrivés sur les lieux.

«C'est un véritable drame qui a touché la communauté tréportaise au cours de cette nuit-là. Mes pensées vont bien entendu aux victimes et à leurs proches. Rien ne laissait présager que de tels faits pourraient se produire. Leur brutalité et leurs circonstances s'ajoutent très certainement à la peine des familles que je tiens à partager», explique Laurent Jacques.

Le bilan est dramatique, puisque deux personnes ont perdu la vie, mais il aurait pu être encore plus tragique. Des gendarmes en patrouille ont été les premiers à détecter une odeur de fumée. Ils ont immédiatement identifié le sinistre. Pendant que certains alertaient les voisins, d'autres n'ont pas hésité à se mettre en danger pour évacuer les occupants de cet immeuble. Ce n'est que face à un mur de feu qu'ils ont fini par rebrousser chemin.

«Je tiens à saluer leur courage et leur sang-froid et je souhaite également saluer l'action de Christophe Laboulais. Ce pompier professionnel résident au Tréport et bien connu de tous ici est fidèle à la bravoure qui le caractérise. Habitant non loin de là, il est, lui aussi, intervenu au bénéfice des occupants de l'immeuble enflammé. Sans l'intervention de ces hommes, il est probable que nous aurions cinq décès de plus à déplorer aujourd'hui», assure le Maire qui tient également à remercier tous les pompiers qui sont intervenus sur le sinistre. Grâce à eux, cet incendie ne s'est pas propagé aux immeubles voisins.

Les sinistrés ont pu être relogés en urgence et, très vite, les services de la mairie se sont mobilisés pour trouver des solutions pérennes. Dans le même temps, en partenariat avec



Plusieurs élus ont passé la nuit et une bonne partie de la journée sur les lieux du sinistre.

les services de la sous-préfecture et de l'hôpital de Dieppe, une cellule d'aide psychologique a été mise en place à destination des riverains. Enfin, face aux propositions émanant de la population, la Ville s'est chargée de coordonner les dons. Les personnes qui souhaiteraient encore réaliser un don en numéraire ou par chèque peuvent s'adresser en mairie.

Octobre Rose : Pour la bonne cause

Chaque année, au Tréport et dans les communes des environs, la mobilisation est de mise dans le cadre d'Octobre Rose. Cette campagne vise à sensibiliser la population sur le dépistage des cancers en général, et du cancer du sein en particulier.

L'association Bout de Chemin, qui propose activités et écoute aux malades et à leurs proches, est associée à la Ville dans cette opération. Parcours sportif, marche aquagym, foot, mais aussi théâtre et session d'informations sont ainsi proposés au public.

Plusieurs animations sont prévues jusqu'à la fin du mois. Le programme détaillé est disponible à l'espace socio-culturel l'Ancarge, chemin des Veillées.

La participation aux activités est gratuite et des tee-shirts sont vendus au profit de l'association EMMA.



Taxe de séjour : Bientôt des contrôles

La Communauté de Communes des Villes Sœurs et la Ville du Tréport ont décidé de prendre le taureau par les cornes concernant la collecte de la taxe de séjour. Elle doit être versée par les propriétaires qui louent un logement ou une chambre, même de manière ponctuelle, à des touristes.

Depuis de nombreuses années, une taxe de séjour est perçue pour chaque nuitée passée au Tréport par un vacancier (comme dans de nombreuses autres communes). Les propriétaires d'hôtels et de campings, mais aussi ceux qui possèdent des logements destinés à la location saisonnière connaissent bien ce procédé et sont, le plus souvent, respectueux des règles de collecte et de reversement de cette taxe.

La taxe de séjour s'applique à tout hébergement ouvert à la location touristique. Cela signifie que chaque propriétaire louant un logement entier ou partiel, de manière habituelle ou plus ponctuelle, doit impérativement être déclaré en mairie et s'acquitter de la taxe de séjour. Elle est forfaitaire pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes et elle est incluse dans le prix de la location.

Les personnes qui proposent leur logement en location pour une nuit, un week-end ou plus sur des sites de réservation en ligne sont donc concernées. Toutes doivent se déclarer rapidement auprès de leur mairie afin de se mettre en règle. Des contrôles seront mis en place très prochainement.

La taxe de séjour bénéficie à la commune et à la communauté de communes. Sa perception est importante puisqu'elle

contribue au développement touristique de notre territoire. S'assurer qu'elle est bien versée par tous ceux qui en sont redevables permet aussi de ne pas peser uniquement sur ceux dont la location est une activité professionnelle.

Attention, la loi de finances du 28 décembre 2017 a supprimé la notion d'établissement présentant des caractéristiques de classements touristiques équivalents. Désormais, les labels tels que Clévacances ou gîte de France... ne pourraient être retenus pour le calcul de la taxe de séjour et seront classés comme hébergement en attente de classement ou sans classement. Seul le classement en Préfecture est retenu pour le calcul de la taxe de séjour. Les non classés seront davantage taxés.



L'art entre à l'EHPAD

Chaque année, du printemps à l'automne, Angélique et Jean-Claude Courchay installent leurs œuvres en gare haute du funiculaire et proposent régulièrement des séances d'initiation au dessin ouvertes à tous. Il y a quelques jours, ils se sont aussi dirigés vers un nouveau public : les personnes âgées. Ils sont arrivés à l'EHPAD Jean Ferrat pour encourager les résidents à dessiner avec eux.

La sympathie et le talent dont ce couple fait toujours preuve n'ont pas eu de mal à convaincre les aînés à découvrir cette activité. Ils ont été nombreux à se prêter au jeu. Tous ont aussi profité de ce moment pour prodiguer quelques caresses au petit Harry, le chien d'Angélique et Jean-Claude qui ne quitte jamais ses maîtres.



Les résidents ont été nombreux à participer à cette animation.

« 11 novembre 1918 – 15 heures – Hissé le grand pavois »

Réquisitionné le 27 juillet 1915, le chalutier à vapeur tréportais « Espérance » (Di 414), propriété de l'armateur Lucien Calamel (1877-1942), rallie le Centre d'Armement Militaire des Bâtiments de Commerce (A.M.B.C.) pour être converti en bâtiment militaire (Le Tréport Magazine n° 146 – Mars 2015). Affectée à la 6^e escadrille des patrouilles de la Méditerranée Orientale, l'« Espérance », accompagnée de l'autre chalutier tréportais « Canche » (Di 439), arrive le 7 octobre 1915 à Milos, île de l'archipel des Cyclades, qui ferme au Sud la Mer Egée.

Jusqu'en novembre 1918, la mission essentielle du chalutier « Espérance » consiste à maintenir la sécurité de l'accès à la base de Milo : l'entrée de la rade interdite par deux filets immergés contre les sous-marins, le chalutier assure un service de garde de ce barrage et garantit le dragage des mines dans les chenaux d'accès. Le 11 novembre 1918, alors que l'équipage de l'« Espérance » s'affaire à embarquer du charbon, est transmise par la T.S.F. la nouvelle de la signature de l'armistice ; le maître de manœuvre Le Moine, commandant le chalutier, porte sur le journal de navigation : « 15 heures – Hisse le grand pavois en même temps que la Foudre (Armistice) » ; le navire-atelier « Foudre » faisait aussi office de station radiotélégraphique grâce à un puissant poste T.S.F.

Désormais l'heure de la démobilisation et du retour en Manche a sonné pour l'« Espérance » et son équipage ; ainsi, sur la route du retour, au fil de ses différentes escales, le chalutier va peu à peu perdre sa livrée militaire pour retrouver sa silhouette de bâtiment de pêche.

Le chalutier « Espérance » appareille de l'île de Milos le 23 novembre 1918 pour arriver à Corfou le 27 novembre où son matériel de dragage est débarqué et remisé au magasin d'Armée. Le 10 décembre 1918, l'« Espérance » arrive au port de Bizerte en Tunisie pour venir s'amarrer aux quais de



l'arsenal de Sidi-Abdallah. Les 12 et 13 décembre sont débarqués les deux canons de 47 mm et 90 mm ainsi que les munitions, les huit grenades et les six engins fumigènes qui sont envoyés à la pyrotechnie de l'arsenal ; le 14 décembre, ce sont deux barres de potence, deux supports de chantier d'embarcation et une échelle en fer, matériels propriété de l'armateur Calamel, qui sont embarqués à bord du chalutier ; ces équipements avaient été laissés en dépôt à l'arsenal de Sidi-Abdallah le 18 août 1917 pour permettre l'embarquement de la pièce de 90 mm.

Après avoir saisi les deux canots et divers matériels sur le pont, et avoir condamné les deux écubiers à l'avant afin d'affronter les rigueurs de l'Atlantique, le chalutier « Espérance » appareille de Bizerte le 24 décembre 1918 pour, sous des grains de grêle et de pluie, arriver à Alger le 26 décembre, où sera démontée la vigie du mât de misaine et installé le fanal blanc de tête. L'« Espérance » s'engage le 3 janvier 1919 en Atlantique ; confrontée à une mer très houleuse et un vent qui fraîchit sous de forts grains, le chalutier relâche quelques jours à Lisbonne d'où il appareille le 16 janvier après avoir « embarqué la valise diplomatique pour la France ». Le 23 janvier 1919, le chalutier « Espérance » mouille dans la

rade abri de Cherbourg, un autre chalutier tréportais « Walkyrie » (Di 617) l'y avait précédé de quelques semaines le 22 décembre 1918 ; les 28 et 29 janvier 1919, sont embarqués dans une chaloupe pour être remisés à l'arsenal les munitions, les fusils et tous les accessoires de mousqueterie.

Le 30 janvier, l'« Espérance » appareille du bassin Charles X pour arriver le 31 janvier 1919 à 11 heures 30 à Dieppe où il vient s'amarrer dans l'avant-port au quai de la gare maritime. Le chalutier à vapeur « Espérance » est « Dé-réquisitionné le 28 avril 1919 à midi. Sans regret. » Signe le premier maître Le Moine qui ajoute au crayon : « L'armateur est un c... et il n'aura pas de chance ».

Au début du mois de juin 1919, le voilier norvégien « Norden » débarque au Tréport sa cargaison de glace naturelle pour le compte de la maison Calamel (Le Tréport Magazine n° 52 – Octobre 2005). L'armement Calamel reprend donc peu à peu son activité : déjà deux de ces chalutiers « Espérance » et « Walkyrie » ont repris la pêche ; son troisième chalutier « Canche », toujours réquisitionné, devrait être rendu à son propriétaire vers la fin du mois de juin.

Jérôme Maes

Venez chanter à l'opéra



D'ici là, chaque mercredi, des répétitions sont proposées (à 14 h pour les enfants, à 17 h 45 pour les adultes). Chacun apprendra quelques airs de Carmen, de Bizet, revisités pour l'occasion.

Le jour J, la Ville affrètera un bus pour emmener les participants à l'opéra de Rouen. Chacun prendra place dans les rangs du public et, sur un signe du chef d'orchestre, les groupes se lèveront pour chanter les morceaux qu'ils ont répétés.

Et si vous alliez chanter à l'opéra ? Vous n'avez jamais chanté ? Ce n'est pas un problème, il suffit d'en avoir envie et de saisir la chance qui vous est offerte. Isabelle Dumesnil, professeure de chant et de violon à l'école de musique, propose aux Tréportais qui le souhaitent de prendre part à un «opéra participatif» programmé à Rouen le 27 février.

La participation est gratuite. Il n'est pas indispensable d'être inscrit à l'école de musique (c'est même une bonne occasion de la découvrir). Il suffira de régler le montant de l'entrée à l'opéra (10 euros; 16 euros pour un passe famille).

Renseignements à l'école de musique au 02 35 50 69 16.

Élus communistes et républicains

Après les coupures budgétaires dans l'éducation, la santé, l'audiovisuel... le gouvernement s'attaque au sport avec une suppression de plus de 1 600 postes. La culture n'est pas épargnée par ces coupes (subventions, aides aux artistes en diminution, voire supprimées).

Dans ce contexte le conseil municipal a décidé de reconduire le budget alloué à la culture, ce qui va permettre de promouvoir la culture particulièrement envers les plus jeunes qui pâtissent d'une offre culturelle réduite par le fait de leur éloignement. Nous avons donc programmé des spectacles vivants (danse, cirque, cinéma, théâtre, musique) en partenariat avec les établissements scolaires de la maternelle au lycée et pour les plus petits à la médiathèque.

Le festival TréporTraits est reconduit (le 1^{er} week-end de février 2019) pour sa 6^e édition et en collaboration avec les villes de Eu et Criel-sur-Mer. La plaquette culturelle est disponible en mairie ainsi que dans les lieux de spectacle. Venez la chercher !

Philippe Vermeersch, pour le groupe

Élus socialistes et républicains

Madame, Monsieur,

Avec la majorité municipale, les élus du groupe socialiste sont en première ligne sur un certain nombre de dossiers municipaux.

Il y a parfois des différences d'appréciation mais nous partageons les mêmes valeurs de solidarité et le souci du bien être de nos administrés.

Concrètement nous pouvons citer :

- Le projet de déménagement et d'agrandissement du multi accueil halte garderie-crèche
- Les tarifs préférentiels aux Tréportais pour accueillir leur famille au camping municipal. 20 familles en ont bénéficié pour cette première année
- La subvention aux étudiants tréportais
- Les animations estivales dont tout le monde profite.

Et à la Com de Com :

- La répartition équitable des taxes de séjour pour les locations et chambres d'hôtes
- La défense de la politique enfance-ados
- Nos interventions sur l'aménagement et l'environnement de notre territoire.

Nous sommes à l'écoute des uns et des autres.

J. Jacques Louvel, pour le groupe

Rassemblement Bleu Marine

Le groupe «Rassemblement Bleu Marine» n'a pas fait usage de son droit de tribune dans cette édition du bulletin municipal.

11 novembre, pour se souvenir

L'approche du 11 novembre, jour de l'Armistice, donne l'occasion de clôturer la célébration du centenaire de la Grande Guerre par la mise en place de nouveaux événements.

Depuis 2014, la Ville a entrepris de célébrer le Centenaire de la Grande Guerre. Depuis quatre années, les actions se sont multipliées. 2018 marque le centième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale et la Ville entend rappeler à ses habitants l'ampleur de ce conflit.

Le programme de ces cérémonies se déroulera ainsi :

Samedi 03 novembre :

11h00 : spectacle « Comme un coquelicot » à la médiathèque du Tréport - Tout Petits -Gratuit.

Du 6 au 17 novembre :

Exposition « I was there », reproduction en grand format de croquis tirés du livre publié en 1919 par C.Leroy Baldrige. Cet artiste américain de 25 ans voyagea pendant toute la guerre en France et en Belgique en tant que correspondant de guerre. Il en ramena des dessins qui illustrent parfaitement les différentes facettes du quotidien des combattants.

Samedi 10 novembre :

10h30 : Inauguration de la plaque explicative « Rue du 11 novembre »

11h00 : Inauguration de la plaque explicative «Rue des Alliés».

11h30 : Inauguration du «cadre» Abbé Lebourg dans l'église Saint Jacques du Tréport

12h00 : Vin d'honneur à la médiathèque.

16h00 : Projection du film « Les Croix de Bois » au casino Joa du Tréport – Gratuit – réservation souhaitée auprès du service culturel : 02 35 50 55 31.



En mars 2016, la Ville avait apposé une plaque explicative place de Verdun.

Dimanche 11 novembre :

10h30 : défilé patriotique entre la poissonnerie et la place de la Rose des vents, prolongation jusqu'à la colombe de la paix (place d'Aragon).

11h30 : Cérémonie à la colombe de la paix (Place d'Aragon)

12h00 : Vin d'honneur au Gymnase Léo Lagrange (avenue des canadiens).

16h00 : Parcours commenté du circuit du souvenir en bus – Gratuit – réservation obligatoire auprès du service culturel : 02 35 50 55 31.

Samedi 17 novembre :

15h30 : spectacle « Tant que tu penseras à moi... » Aline Cordier et Dominique Cornet – à partir de 10 ans - Gratuit.

Les Villes du Tréport, Criel sur Mer, Eu et Mers les Bains sont associées pour cette commémoration : inauguration des plaques de rues explicatives, projection cinématographique (Eu : Cheval de guerre, Mers-les-Bains : Marie Curie, Criel-sur-Mer : Mémoires de jeunesse, Le Tréport : Les croix de bois).

La population est invitée à s'associer à tous ces événements.

Une saison culturelle éclectique



La salle Reggiani est désormais équipée d'une enseigne qui la rend aisément identifiable par les personnes qui ne connaissent pas le lieu.

C'est une saison culturelle municipale sous le signe de l'éclectisme qui a été présentée à la mi-octobre devant près de 200 spectateurs. Comme de coutume, le personnel de la médiathèque et celui du service culturel ont détaillé les spectacles avant de laisser la place aux Lombrics Bleus pour une partie plus festive.

Les participants ont pu se rendre compte que la médiathèque mettait l'accent sur la culture en direction des plus jeunes, tandis que la salle Reggiani continuera à jouer la carte de la diversité, notamment lors de la 6e édition du festival «TréporTraits» prévu du 31 janvier au 3 février avec, en vedette, la formidable Juliette (spectacle le 2 février)